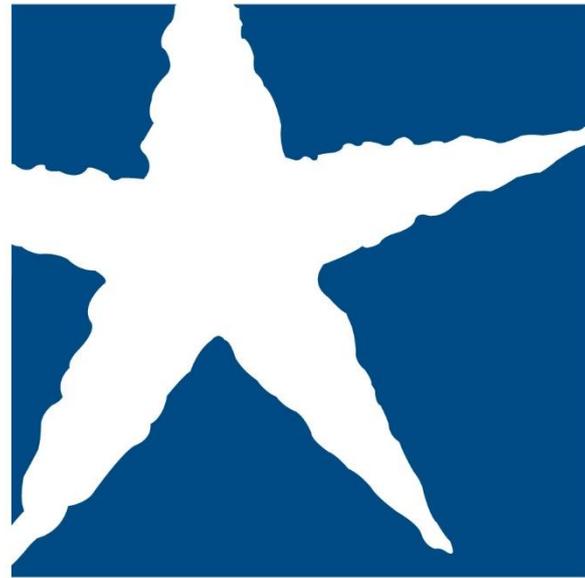


T H É Â T R E



A C T I O N

© Théâtre action, 2020

4. LE PROJET D'ÉCRITURE

1. LA PLANIFICATION GÉNÉRALE

Le projet d'écriture : Généralement réalisé par un auteur ou un petit groupe d'auteurs, il mène habituellement à une première ébauche d'un texte. Il peut ou non faire l'objet d'une lecture intime devant un petit nombre de personnes invitées à faire des commentaires, ou aboutir à une lecture publique. Les traductions en français de pièces de théâtre de langue étrangère et les adaptations sont aussi considérées comme des projets d'écriture.

La planification générale d'un projet d'écriture est très simple. Mais vous pouvez tout de même vous poser un certain nombre de questions afin de bien vous y préparer :

- Est-ce que je désire travailler seul ou avec d'autres personnes?
- Ai-je besoin d'un conseiller dramaturgique?
- Est-ce que je désire travailler à temps plein sur mon projet pendant une période déterminée?
- Devrai-je me déplacer à l'extérieur de ma ville de résidence pour réaliser mon projet?
- Devrai-je rencontrer l'auteur du texte dans le cas d'une traduction ou d'une adaptation?
- Aurai-je besoin d'entendre mon texte lu à haute voix au cours du processus d'écriture et donc de faire appel à des comédiens?
- Ai-je besoin d'une aide financière?

Les réponses à ces questions vous permettront de placer, dans un calendrier général, quelques dates importantes pour déterminer le moment idéal pour réaliser votre projet. Voici quelques autres éléments importants à considérer :

- Les dates de tombée des demandes de financement;
- L'annonce des réponses de financement;
- La réception des fonds;
- L'autorisation de faire la traduction ou l'adaptation du texte;
- Les dates d'une résidence, le cas échéant;
- Les dates de présentation de rapport(s).

ATTENTION : Si votre projet d'écriture repose sur l'adaptation ou la traduction d'un texte existant, vous devrez faire une demande auprès de l'auteur. Cette étape peut être laborieuse et longue si l'auteur recherché n'est inscrit à aucun organisme régissant des droits d'auteur.

2. LA DÉTERMINATION DES BESOINS ET DES EXIGENCES

La préparation du budget de votre projet et la rédaction de vos demandes de subventions seront facilitées par une juste détermination de vos besoins, tant matériels qu'humains. Lorsque vous pensez au projet que vous voulez faire, considérez les aspects déterminants ci-dessous :

A. Les ressources humaines

Un projet d'écriture pourrait n'impliquer que vous. Mais si, par exemple, vous souhaitez obtenir l'aide d'un conseiller dramaturgique, vous devrez d'abord trouver la bonne personne pour vous encadrer et déterminer dans votre échéancier les moments où vous échangerez avec elle. [Théâtre Action](#) offre d'ailleurs des services de conseils dramaturgiques gratuitement à ces membres. Informez-vous !

Avec une résidence d'écriture, vous pouvez vous consacrer entièrement à votre projet pendant une période de création intense. [L'Association des théâtres francophones du Canada \(ATFC\)](#), en partenariat

avec le Centre des écritures dramatiques et le Banff Centre for the Arts, organise une résidence d'écriture à Banff. Cette initiative est offerte aux artistes de la francophonie canadienne. Les candidatures sont retenues à la suite d'un processus de sélection par jury.

B. Les ressources matérielles

Un projet d'écriture nécessite généralement peu de ressources matérielles. Dressez une liste des ressources matérielles qu'il vous faut. Devrez-vous acheter, louer, emprunter pour satisfaire vos besoins? Avez-vous besoin d'une salle de répétition ou devrez-vous faire des photocopies?

3. LA RECHERCHE DE FINANCEMENT

Si vous cherchez une aide financière pour réaliser votre projet, sachez qu'il existe quelques programmes de subvention qui appuient les projets d'écriture. Certains programmes permettent de financer en partie les frais de subsistance des auteurs. Pour répondre à vos besoins, vous pouvez compter sur d'autres occasions tout aussi profitables, comme des prix d'excellence assortis de bourses en argent.

- [Le volet Exploration du programme Théâtre – projets francophones du Conseil des arts de l'Ontario](#)
- [Le programme Littérature – Projets francophones du Conseil des arts de l'Ontario](#)
- [La composante Recherche et création du programme Explorer et créer du Conseil des arts du Canada](#)

A. Le financement municipal

Plusieurs villes offrent des subventions aux arts soit par leur conseil des arts, soit par le biais d'un département « art et culture ». Consultez le site Internet de votre ville pour trouver, le cas échéant, des renseignements au sujet du programme d'appui aux arts. Les montants disponibles varient d'une ville à l'autre. Souvent, les sommes versées sont destinées uniquement à des activités qui se déroulent dans les limites géographiques de la ville.

B. Fondation pour l'avancement du théâtre francophone au Canada

Annuellement, cette fondation accorde des prix d'excellence à des artistes qui œuvrent pour la plupart dans le milieu théâtral franco-canadien. Des bourses sont associées à ces prix et les montants, dans le cas des bourses de création, sont de 5 000 \$ à 10 000 \$. L'appel de candidatures est lancé au printemps chaque année.

4. LE BUDGET

Le budget est un document en constante évolution. Au moment de préparer le premier budget de votre projet, n'ayez pas peur de rêver, mais soyez conscient de la réalité. Revoyez vos réponses aux questions de la section « La détermination des besoins et des exigences ». Votre budget doit être le reflet direct des besoins de votre projet.

ATTENTION : Si vous êtes travailleur autonome et que vous réclamez certains frais comme déductions d'impôt (frais de téléphone, par exemple), sachez que vous ne pouvez pas être crédité deux fois pour les mêmes dépenses.

CONSULTEZ ET ADAPTEZ LE MODÈLE SUIVANT :

[Budget pour un projet non public](#)

5. LES CONTRATS

La section « Ententes et contrats » de la *Trousse de départ* traite précisément des éléments essentiels à inclure dans un contrat ou une lettre d'entente. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'une entente écrite, sous forme de lettre ou de contrat, vous protégera ainsi que vos collaborateurs dans tous les aspects du projet.

Dans le cas d'un projet d'écriture, vous pourriez avoir besoin de rédiger des ententes pour :

- l'embauche d'un conseiller dramaturgique;
- la location d'une salle de répétition au besoin;

6. L'ÉCHÉANCIER DE PRODUCTION DÉTAILLÉ

Pour bien encadrer un projet d'écriture, l'échéancier est un outil utile pour fixer des objectifs de réalisation dans le temps. Vous devriez y inclure les éléments ci-dessous :

- la préparation : rencontre et embauche d'un conseiller dramaturgique et préparation du contrat, horaire de répétition, rencontres avec les collaborateurs et les concepteurs, etc.;
- la période d'écriture : échéances des étapes d'écriture, rencontres avec le conseiller dramaturgique, etc.;
- l'analyse des résultats : dates de rapports de subvention, les dates de présentation du projet à vos partenaires, etc.



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts